

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
COMMUNE DE PEZILLA-LA-RIVIERE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° 2021/073

Membres en exercice : 27

Membres présents : 22

Membres absents : 5

Dont membres représentés : 3

L'an deux mille vingt et un, le dix-neuf juillet à 18 h, les membres du conseil municipal de la commune de Pézilla-La-Rivière se sont réunis, au centre culturel, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-12 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sont présents : Jean-Paul BILLES, Nathalie PIQUE, Guy PALOFFIS, Jeanine VIDAL, Jean TELASCO, Blaise FONS, Catherine MIFFRE, Pascale PUY, Yannick COSTA, Laurent FOURMOND, Carine DEVOYON, Jean-Pascal GARDELLE, Joël PACULL, Marc BILLES, Karine CAROLA, Yves ESCAPE, Liliane HOSTALLIER-SARDA, Pascal-Henri BASSET, Laurence BARBERA, Xavier ROCA, Christian FALZON, Bertille MARTY.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Françoise CAMPREDON (pouvoir à Pascale PUY), Christelle LEBOEUF (pouvoir à Nathalie PIQUÉ), Nicolas OLIVE (pouvoir à Carine DEVOYON).

Absents excusés : Corinne ROLLAND-MCKENZIE, Evelyne SARRAZIN.

Secrétaire de séance : Carine DEVOYON

Date de la convocation : 13/07/2021

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'AIRE DE LOISIRS « DES
BARDERES » - RELANCE LOT N°3 - AIRE DE JEUX ET MOBILIER
ATTRIBUTION DU MARCHE

RAPPORTEUR : Jean-Paul BILLES

M. le Maire rappelle la délibération n°2021/027 du 18 mars 2021 attribuant les lots n°1 (VRD) et 2 (espaces verts) pour les travaux de l'aire de loisirs des Bardères, et déclarant le lot n°3 sans suite.

Après une redéfinition du besoin, une nouvelle consultation a été lancée pour ce lot n°3 (jeux et mobilier) dans le cadre d'un marché passé selon la procédure adaptée (MAPA) en application l'article 34 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, dont la limite

de remise des plis avait été fixée au 13 juillet 2021 à 12h. Il rappelle le coût estimatif de ce lot : 82 420 € HT.

L'avis d'appel public à la concurrence a fait l'objet d'une publication sur la plate-forme dématérialisée des marchés publics du site internet de la Commune ainsi que d'une parution dans le BOAMP et dans l'Indépendant. Une Commission d'Appel d'Offres (CAO) a eu lieu le 13 juillet 2021 à 15h pour l'ouverture des plis.

Une nouvelle CAO a été réunie ce jour, 19 juillet 2021 à 17h en mairie afin de rendre son avis sur le classement des offres tel que proposé par le BE2T en charge de la maîtrise d'œuvre. Après avoir fait part des différentes propositions et de l'avis de la CAO, il est proposé au conseil municipal d'attribuer le lot n°3 (jeux et mobilier urbain) à l'entreprise PAYSAGE SYNTHÈSE, 21 Chemin de la Basse à TOULOUGES -66350- pour un montant de travaux de 70 622.50 € HT.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer sur l'attribution de ce marché.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

CONSIDERANT l'analyse des offres effectuée par le BE2T et l'avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie ce jour,

DECIDE d'attribuer le lot N°3 du marché des travaux d'aménagement de l'aire de jeux – Mobilier de l'aire de loisirs des Bardères à l'entreprise PAYSAGE SYNTHÈSE, 21 Chemin de la Basse à TOULOUGES -66350- pour un montant de travaux de 70 622.50 € HT.

AUTORISE M. le Maire à signer l'ensemble des pièces se rapportant à ce marché.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

LE MAIRE,

Jean-Paul BILLES.

Transmis en Préfecture le :

Affiché le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier – Espace Pitot – 6 Rue Pitot – 34 063 Montpellier cedex 02, dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat et de sa publication. Elle peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux ou hiérarchique.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 066-216601401-20210722-D_2021_073-DE
en date du 22/07/2021 ; REFERENCE ACTE : D_2021_073